
Affaires municipales

Divers

Municipalité de Pintendre

Avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté en date du 1^{er} octobre 1986, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse, de Saint-Louis-de-Pintendre, de la municipalité régionale de comté de Desjardins, en celui de « Municipalité de Pintendre ».

Conformément à l'article 52 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

253

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 8B-51 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1985

Remplacer: le lot 8B-48 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 9 août 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

249

278666

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 19A-3 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 juillet 1985

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 6 août 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
280601

249

Canton d'Aylmer

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33 et 34 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1985

Remplacer: les lots 25A-13, 25A-14, 25E-1, 25E-2, 25E-3, 25E et une partie des lots 25A-17 et 25A du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 juillet 1985

Cadastre: Aylmer, canton d'
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: Saint-Sébastien

Québec, le 2 août 1985.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
279950

249

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1955 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1985

Remplacer: une partie des lots 1925 et 1925-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le